

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Bordeaux, le 11 août 2014

Direction régionale des finances publiques  
d'Aquitaine et du département de la Gironde

DIRECTION DE LA FISCALITE  
DIVISION DES PARTICULIERS ET MISSIONS FONCIERES

TÉLÉPHONE : 05 56 01 67 67

ADRESSE ELECTRONIQUE : drfip33.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Pierre SOULES

Téléphone : 05.56.01.84.84

Télécopie : 05.56.01.60.87

Monsieur Patrick VASSEUR  
Président de la Fédération des Syndicats  
D'Exploitants Agricoles  
17 cours Xavier Arnozan  
33 082 Bordeaux cedex

REÇU LE  
18 AOÛT 2014

**Objet** : Dégrèvement TFNB 2014 pour perte de récolte.

Monsieur,

Par courrier du 11 juillet dernier relatif à la situation des exploitants du vignoble médocain affectés par les orages de grêles du 9 juin 2014, je vous faisais part de mon intention de reconduire le dispositif mis en œuvre pour les exploitations viticoles de l'entre-deux-mers suite aux épisodes grêleux de l'année 2013.

Ce dispositif exceptionnel consiste à prononcer un dégrèvement à hauteur d'un taux forfaitaire qui est fonction de la perte de récolte estimée sur les parcelles classées en nature de vigne et reconnues sinistrées par arrêté préfectoral du 24 juin 2014. Le périmètre et les pertes estimées s'appuient sur les travaux menés par la Chambre d'Agriculture de Gironde et la Direction Départementale du Territoire et de la Mer.

Pour les autres cultures, ayant éventuellement subi des dommages, ainsi que pour les exploitations sinistrées situées hors périmètre, une déclaration individuelle de perte de récoltes devra être déposée.

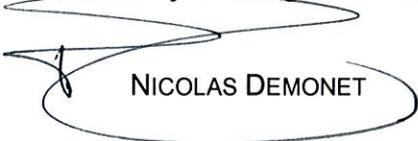
Vous trouverez joints à la présente un tableau récapitulatif des taux de perte prononcés par communes et sections cadastrales ainsi qu'une cartographie réalisée par la Chambre d'agriculture.

Par la suite, les dégrèvements seront prononcés sans demande spécifique préalable des redevables. Ceux-ci recevront les avis de dégrèvement dans un délai aussi proche que possible de la réception de leurs avis d'imposition, prévue entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre, de manière à n'avoir à payer que le solde restant dû après dégrèvement.

Enfin, je vous rappelle que les dégrèvements de taxe foncière sont accordés aux propriétaires, redevables légaux de l'impôt. Toutefois, ceux-ci devront en faire bénéficier les preneurs (fermiers ou métayers) conformément aux articles L.411-24 (fermage) et L.417-8 (métayage) du code rural. Ces derniers auront la possibilité de consulter la liste des parcelles, ayant fait l'objet d'un dégrèvement, transmise aux communes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
d'Aquitaine et du département de la Gironde,  
par délégation  
l'Administrateur des Finances Publiques  
directeur adjoint chargé de la fiscalité

  
NICOLAS DEMONET

Procédure de dégrèvement d'office								
Communes		Dates des		Section	Nombre de feuilles	Perte		Observations
N° INSEE	Nom	sinistres	arrêtés préfectoraux			taux	niveau de traitement	
38	Bégadan	09-juin-14		0C	6	0%	parcelle	Commune hors périmètre de l'arrêté : dégrèvement sur dépôt d'une déclaration de perte de récolte
55	Blaignan	09-juin-14	24-juin-14	0A	6	75%	section	
55	Blaignan	09-juin-14	24-juin-14	0B	3	90%	section	
55	Blaignan	09-juin-14	24-juin-14	0C	3	90%	section	
128	Civrac-en-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	0A	4	45%	section	
128	Civrac-en-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	0B	3	65%	section	
128	Civrac-en-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	0C	1	65%	parcelle	Voir liste des parcelles sinistrées (onglet Civrac)
134	Couquèques	09-juin-14	24-juin-14	0A	2	0%		Pas de parcelles classées en Vigne sur cette section
134	Couquèques	09-juin-14	24-juin-14	0B	3	55%	section	
134	Couquèques	09-juin-14	24-juin-14	0C	1	65%	section	
134	Couquèques	09-juin-14	24-juin-14	0D	2	65%	section	
134	Couquèques	09-juin-14	24-juin-14	0E	1	65%	section	
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AB	1	65%	parcelle	Voir liste des parcelles sinistrées (onglet Lesparre)
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AC	1	65%	parcelle	Voir liste des parcelles sinistrées (onglet Lesparre)
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AD	1	65%	section	
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AE	1	65%	parcelle	Voir liste des parcelles sinistrées (onglet Lesparre)
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AH	1	0%		Pas de parcelles classées en Vigne sur cette section
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AI	1	0%		Pas de parcelles classées en Vigne sur cette section
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AN	1	65%	parcelle	Voir liste des parcelles sinistrées (onglet Lesparre)
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AO	1	85%	section	
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AP	1	85%	section	
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AR	1		parcelle	Voir liste des parcelles sinistrées (onglet Lesparre) : 2 taux
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AS	1	65%	section	
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AT	1	65%	section	
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AV	1	85%	section	
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AW	1	65%	section	
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AX	1	65%	section	
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	AY	1	65%	parcelle	Voir liste des parcelles sinistrées (onglet Lesparre)
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	BO	1	65%	parcelle	Voir liste des parcelles sinistrées (onglet Lesparre)
240	Lesparre-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	BW	1	65%	parcelle	Voir liste des parcelles sinistrées (onglet Lesparre)
	Ordonnac	09-juin-14	24-juin-14	Toutes	12	65%	commune	
338	Prignac-en-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	0A	4	65%	parcelle	Voir liste des parcelles sinistrées (onglet Prignac)
338	Prignac-en-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	0B	2	90%	section	
338	Prignac-en-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	0C	3	90%	section	
338	Prignac-en-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	0D	1	65%	parcelle	Voir liste des parcelles sinistrées (onglet Prignac)
383	Saint-Christoly-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	0B	2	65%	section	
383	Saint-Christoly-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	0C	1	65%	section	
383	Saint-Christoly-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	0D	1	65%	section	
383	Saint-Christoly-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	0E	1	65%	section	
383	Saint-Christoly-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	0F	1	65%	section	
412	Saint-Germain-d'Esteuil	09-juin-14		0A	2	0%	parcelle	Commune hors périmètre de l'arrêté : dégrèvement sur dépôt d'une déclaration de perte de récolte
412	Saint-Germain-d'Esteuil	09-juin-14		0B	1	0%	parcelle	Commune hors périmètre de l'arrêté : dégrèvement sur dépôt d'une déclaration de perte de récolte
476	Saint-Seurin-de-Cadourne	09-juin-14		0A	1	0%	parcelle	Commune hors périmètre de l'arrêté : dégrèvement sur dépôt d'une déclaration de perte de récolte
476	Saint-Seurin-de-Cadourne	09-juin-14		0B	1	0%	parcelle	Commune hors périmètre de l'arrêté : dégrèvement sur dépôt d'une déclaration de perte de récolte
493	Saint-Yzans-de-Médoc	09-juin-14	24-juin-14	Toutes	11	90%	commune	

**Procédure de dégrèvement d'office**

Commune	Section	Parcelle	Estimation CA - DDTM	Taux de perte	
128	Civrac-en-Médoc	C	0218	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	0219	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	0220	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	0221	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	0222	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	0225	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	0229	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	0230	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	0233	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	0258	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	0259	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	0273	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	1408	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	1497	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	1499	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	1500	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	1501	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	1502	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	1506	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	1507	entre 50 et 80%	65%
128	Civrac-en-Médoc	C	1508	entre 50 et 80%	65%

**Procédure de dégrèvement d'office**

	Commune	Section	Parcelle	Estimation CA - DDTM	Taux de perte
240	Lesparre-Médoc	AB	0068	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AC	0243	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AE	0007	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AN	0082	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AN	0105	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AY	0135	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AY	0153	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AY	0172	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AY	0193	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	BW	0024	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	BW	0108	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	BO	0063	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	BO	0064	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	BO	0116	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	BO	0117	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	BO	0120	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	BO	0125	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	BO	0306	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	BO	0307	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0001	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0006	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0008	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0011	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0012	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0013	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0014	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0015	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0016	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0022	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0023	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0025	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0026	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0027	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0028	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0029	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0030	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0034	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0035	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0038	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0039	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0040	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0041	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0042	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0043	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0044	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0045	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0046	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0047	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0048	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0049	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0050	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0051	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0052	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0058	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0059	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0060	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0062	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0063	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0069	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0081	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0089	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0092	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0093	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0095	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0096	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0097	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0121	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0122	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0138	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0140	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0151	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0155	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0175	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0177	100%	100%
240	Lesparre-Médoc	AR	0181	entre 50 et 80%	65%
240	Lesparre-Médoc	AR	0182	entre 50 et 80%	65%

**Procédure de dégrèvement d'office**

Commune	Section	Parcelle	Estimation CA - DDTM	Taux de perte	
338	Prignac-en-Médoc	A	0605	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0606	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0654	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0657	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0678	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0709	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0710	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0711	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0712	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0718	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0719	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0729	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0730	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0731	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0732	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0733	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0734	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0735	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0736	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	A	0854	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	D	0038	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	D	0039	entre 50 et 80%	65%
338	Prignac-en-Médoc	D	0041	entre 50 et 80%	65%